

## Marseille

### *découvertes et traditions*

**DU MARDI 23 AU 24 MAI 2023**

**2 JOURS / 1 NUIT**

**Sous réserve de disponibilité au moment de votre confirmation**



**RETRAITES ILL**



## **JOUR 1 : GRENOBLE - MARSEILLE ET LA GROTTE**

Départ matinal en direction de MARSEILLE.

Vous monterez à **Notre Dame de la Garde en petit train** (circuit commenté). En passant par la corniche, en bord de mer, vous découvrirez les richesses de la cité phocéenne, comme les Fort Saint Jean et Fort Saint Nicolas, le Palais du Pharo, l'Abbaye St Victor, la vue imprenable du Pont de la Fausse Monnaie, du Château Valmer ou encore du célèbre Vallon des Auffes.

Temps libre pour la découverte de la « Bonne Mère » et pour admirer le panorama sur le Vieux Port et l'agglomération marseillaise, les îles du Frioul, le château d'If....

**Déjeuner.**

**L'après-midi : visite audioguidée de la Grotte Cosquer ( avec audioguide)**

La Grotte Cosquer est une grotte engloutie dans les calanques de Marseille. Le lieu que vous visitez a été restitué dans le bâtiment de la Villa Méditerranée. Vous y découvrirez ses secrets enfouis depuis 30000 ans sous 37 mètres de profondeur. La visite s'effectue sur 3 niveaux dont 1 sous la mer où vous accéderez en embarquant à bord de modules autonomes.

Petit temps libre sur le vieux port.

Installation en fin de journée à l'hôtel, dîner **BOUILLABAISSE** et logement ;

## **JOUR 2 : LE MUCEM - CROISIERE- GRENOBLE**

Le matin : **Croisière depuis le Vieux-Port de Marseille**

Vous partez à la découverte de la côte Sud, ses îles et ses petits ports pittoresques. Du pur cabotage vers le Vallon des Auffes et Malmousque. Puis, naviguez jusqu'aux îles de Frioul et d'If, et profitez ainsi de la vue sur son Château, sur les traces du légendaire Comte de Monte-Cristo. Et surtout, délectez- vous des commentaires historiques, sous le regard bienveillant de la « Bonne Mère » !

**Déjeuner réservé**

**L'après-midi, visite guidée du MUCEM**

Le bâtiment moderne a été réalisé par Rudy Ricciotti est relié par une passerelle au fort saint Jean réhabilité par Roland Carta, le MUCEM est le premier musée national délocalisé en région. Il constitue un lieu ouvert à tous et pluridisciplinaire où anthropologie, histoire, archéologie, histoire de l'art et art contemporain se croisent. Il présente un regard culturel, social, mais aussi scientifique et politique sur la pluralité des civilisations qui ont constitué le monde méditerranéen de la préhistoire à nos jours.

Reprise de l'autocar et retour vers Grenoble. Arrivée dans vos localités en début de soirée.

## TARIF PAR PERSONNE :

BASE de participants	De 25 à 29	De 30 à 34	De 35 à 39	De 40 à 44	De 45 à 49	
€	499.00	469.00	445.00	436.00	415.00	

**UN GRATUIT POUR 40, soit la 41<sup>ème</sup> place offerte**

### Prestations incluses :

- **TRANSPORT** en autocar de grand Tourisme
- **HEBERGEMENT** en hôtel 3\*\*\* NL, base chambre double (taxe séjour incluse)
- **RESTAURATION** : pension complète du déjeuner du Jour 1 au déjeuner du dernier jour, ¼ vin aux repas et café aux déjeuners.
- **VISITES / ANIMATION** : toutes les visites et entrées mentionnées au programme
- **DIVERS** : les assurances assistance rapatriement et ANNULATION

### Prestations non incluses :

- . le supplément chambre seule : 65 €
- les boissons non mentionnées
- . Les dépenses personnelles
- . les pourboires éventuels

### Informations importantes

**FORMALITES** : carte d'identité ou passeport en cours de validité

Pour les ressortissants de nationalité étrangère, prière de consulter les autocités compétentes (ambassade, consulat)

**FORMALITE SANITAIRES** : il appartient au client de s'assurer qu'il est à jour des vaccinations recommandées par l'institut Pasteur pour effectuer son séjour. [www.pasteur.fr](http://www.pasteur.fr)

**HORAIRES / CONTACT** : les horaires définitifs vous seront communiqués en temps utiles avant le départ ainsi que des coordonnées à joindre sur place en cas de problème

**RESERVES TARIFAIRES** : un réajustement tarifaire peut être appliqué à 20 jours du départ en fonction de la fluctuation du taux de change, l'augmentation du coût des carburants, et taxes diverses

**Programme adapté PMR** : non

### **RESERVATION / REGLEMENT** :

. Acompte de 30 % par personne à la réservation.

. Solde 30 jours avant le départ

. Réajustement éventuel 20 jours avant le départ

**CONDITIONS D'ANNULATION** : + 30 jours : frais de dossier / De 29 à 21 jours avant le départ : 25% du prix du voyage / De 20 à 08 jours avant le départ : 50% du prix du voyage / De 07 à 02 jours avant le départ : 75% du prix du voyage / Moins de 2 jours avant le départ : 100% du prix du voyage.

**Frais de dossier** : 25€

En fonction des voyages les conditions ci-dessus peuvent être modifiées : se référer au contrat définitif

Tout voyage ou séjour interrompu ou abrégé, ou toute prestation non consommée du fait du passager, pour quelque raison que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement, même en cas de rapatriement.

si les assurances annulation ont été souscrites, se référer aux conditions de remboursement de l'assurance. Remises sur demande et avec le contrat **Date d'impression du programme : 15/02/2023**.

Validité des présents tarifs : 3 mois

**L'ordre des visites prévues pourra être inverse mais toutes les activités prévues au programme seront effectuées.**

### **NOUS CONTACTER**



**Groupe PERRAUD - Voyages Organisés**  
 441, Avenue du Peuras - 38210 TULLINS  
 ☎ 04 76 35 80 30 / **Fax** 04 76 35 80 31  
[contact.groupe@groupeperaud.com](mailto:contact.groupe@groupeperaud.com)



LES ENTREPRISES  
DU VOYAGE



## FORMULAIRE D'INFORMATION

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficieriez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le [code du tourisme](#). L'entreprise SGVE PERRAUD VOYAGES sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise SGVE PERRAUD VOYAGES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le [code du tourisme](#) :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. SGVE PERRAUD VOYAGES a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (15, avenue Carnot 75017 Paris – tel 01 44 09 25 35) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de SGVE PERRAUD VOYAGES.